GROUPE	11 I	FONGICIDE

Fongicide Tanos^md 50 DF

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE ET LES TOMATES DES CHAMPS SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION 27435 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Famoxadone 25 %
Cymoxanile 25%



RESTRICTION D'USAGE : Ne pas appliquer le fongicide TANOS^md 50 DF sur une superficie surpassant 200 ha par jour.

AVERTISSEMENT – POISON
AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5-5 kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif ou fatal en cas d'ingestion.
- Éviter tout contact avec les aliments, les boissons et la nourriture destinée au bétail.
- Cause une irritation des yeux, ÉVITER le contact avec les yeux.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer la poussière, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter des vêtements protecteurs tels qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des lunettes de protection, un écran facial et des gants à l'épreuve des produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application et les réparations.
- Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez le numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver IMMÉDIATEMEN la région affectée avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler un médecin ou un centre antipoison si l'irritation persiste.

INHALATION :
Transporter la victime à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

INGESTION :
En cas d'ingestion, faire boire à la victime 1 ou 2 verres d'eau et provoquer le vomissement. Si la personne est inconsciente, ne rien lui administrer par voie orale et ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant ou l'étiquette du produit, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lors qu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1. Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampon indiquées dans la brochure sous la section « Taux d'utilisation et directives d'application »
2. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages, il est nocif envers les arthropodes bénéfiques tel que les prédateurs et les parasitoïdes.
3. La meilleure technique d'application qui réduit la dérive du produit devrait être utilisée afin de réduire les effets envers la faune en banlieue du champ.
4. Ne pas appliquer sure les terres hautement érodables. Si la pluie est imminente, délayer l'application du produit.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments ou le fourrage qui sont entreposés. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :
La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

[[Directions for Use Folder]]

GROUPE	11 I	FONGICIDE

Fongicide Tanos^{md} 50 DF

GRANULES DISPERSABLES

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LES POMMES DE TERRE ET LES TOMATES DES CHAMPS SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N^{o} D'HOMOLOGATION 27435 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Famoxadone 25 %
Cymoxanile 25%



RESTRICTION D'USAGE : Ne pas appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF sur une superficie surpassant 200 ha par jour.

AVERTISSEMENT – POISON
AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 2,5-5 kg

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Nocif ou fatal en cas d'ingestion.
- Éviter tout contact avec les aliments, les boissons et la nourriture destinée au bétail.
- Cause une irritation des yeux, ÉVITER le contact avec les yeux.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

- Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Nocif en cas d'inhalation. Éviter de respirer la poussière, les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter des vêtements protecteurs tels qu'une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des lunettes de protection, un écran facial et des gants à l'épreuve des produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application et les réparations.
- Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez le numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

CONTACT AVEC LA PEAU :
Laver IMMÉDIATEMENT la région affectée avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler un médecin ou un centre antipoison si l'irritation persiste.

INHALATION :
Transporter la victime à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, lui donner de l'oxygène. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

INGESTION :
En cas d'ingestion, faire boire à la victime 1 ou 2 verres d'eau et provoquer le vomissement. Si la personne est inconsciente, ne rien lui administrer par voie orale et ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

Emporter le contenant ou l'étiquette du produit, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lors qu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

1. Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Respecter les zones tampon indiquées dans la brochure sous la section « Taux d'utilisation et directives d'application »
2. Ce produit est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages, il est nocif envers les arthropodes bénéfiques tel que les prédateurs et les parasitoïdes.
3. La meilleure technique d'application qui réduit la dérive du produit devrait être utilisée afin de réduire les effets envers la faune en banlieue du champ.
4. Ne pas appliquer sure les terres hautement érodables. Si la pluie est imminente, délayer l'application du produit.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
TANOS^{md} 50 DF est un fongicide préventif à action systémique que l'on recommande d'appliquer sous forme de solution de pulvérisation pour combattre la brûlure alternarienne et le mildiou de la pomme de terre et des tomates des champs.

Appliquer par pulvérisation avec du matériel terrestre ou à jet porté, sauf indication contraire, en utilisant assez d'eau pour couvrir complètement les plantes.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS UTILISER SUR LES TOMATES EN SERRE.

Ne pas utiliser pour les potagers personnels ni pour les cultures commerciales dans les cas où on invite les clients à faire eux-mêmes la cueillette.

INNOCUITÉ À L'ÉGARD DE LA CULTURE ET SENSIBILITÉ VARIÉTALE :
Le fongicide TANOS^md 50 DF ne doit pas être appliqué sur les cultures qui ont été exposées à des conditions difficiles telles que la sécheresse, les sols saturés d'eau, de basses températures, l'attaque d'insectes, une carence en nutriments ou en chaux ou à d'autres facteurs ralentisseurs de croissance.

LUTTE INTÉGRÉE :
DuPont recommande de recourir aux programmes de lutte intégrée pour combattre les ennemis des cultures. Ce produit peut être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, lequel peut inclure des moyens de lutte biologiques, culturaux et génétiques tous destinés à prévenir les dommages causés par les déprédateurs et leurs conséquences économiques. Pour appliquer ce produit, on doit se baser sur les principes et les pratiques de la lutte intégrée, incluant l'observation du champ ou d'autres méthodes de détection, l'identification correcte des déprédateurs cibles, la surveillance de la population et le traitement au moment ou les modèles de prévision pour la brûlure alternarienne et le mildiou atteignent les niveaux déterminés dans la région pour une intervention. Consulter le service-conseil provincial, des experts-conseils professionnels ou d'autres autorités compétentes pour déterminer le régime de traitement, les pratiques culturales et les niveaux seuils appropriés pour la culture, la géographie et les maladies spécifiques.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:
Gestion de la résistance, ce fongicide fait partie des groupes 11 et I (famoxadone et cymoxanile). Toute population peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres fongicides du groupe 11 et/ou I. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population fongique si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Alterner l'usage avec des fongicides appartenant aux groupes autres que 11 et I après chaque utilisation du fongicide TANOS^md 50 DF.
- Un maximum de 6 applications par année.
- Utiliser le fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides, des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Vérifier l'efficacité de tous les fongicides utilisés dans le programme de gestion des maladies contre le pathogène ciblé et prendre note des autres facteurs qui peuvent affecter la performance du fongicide et/ou le développement des maladies.
- S'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée précise et les maladies dans la région.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de La Compagnie E. I. du Pont Canada 1 800 667-3925.

DIRECTIVES D'APPLICATION

MANIPULATION DU PESTICIDE :

- Étalonner le pulvérisateur uniquement avec de l'eau propre et loin du puits.
- Établir un programme de vérification du matériel de pulvérisation.
- S'assurer que tous les employés exécutant l'opération mesurent correctement la quantité de pesticide à appliquer.
- Ne mélanger que la quantité de produit nécessaire pour le traitement à effectuer.
- Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.
- Ne pas rejeter l'excès de préparation sur le sol en un seul point dans le champ/la plantation ou au poste de mélange/chargement.
- Diluer et agiter l'excès de solution et l'appliquer aux taux indiqués sur l'étiquette pour les fins recommandées.
- Ne pas entreposer les pesticides près d'un puits.
- Au moment du triple rinçage du contenant, s'assurer d'ajouter les eaux de rinçage au mélange à pulvériser.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir au quart ou au tiers d'eau.
2. Tout en faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de fongicide TANOS^{md} 50 DF.
3. Laisser fonctionner l'agitateur jusqu'à ce que le fongicide TANOS^{md} 50 DF soit complètement dispersé, soit au moins cinq minutes.
4. Une fois que le fongicide TANOS^{md} 50 DF est complètement dispersé, maintenir l'agitation et continuer à remplir le réservoir avec de l'eau. Le fongicide TANOS^{md} 50 DF doit être mélangé entièrement avec l'eau avant que l'on puisse ajouter d'autres produits.
5. Si le mélange n'est pas continuellement agité, un dépôt se produira. Le cas échéant, l'agiter à fond avant de l'utiliser.
6. Appliquer le fongicide TANOS^{md} 50 DF dans les 12 heures suivant le mélange afin d'éviter toute dégradation du produit.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA ROTATION DES CULTURES :

Les cultures mentionnées sur la présente étiquette du fongicide TANOS^{md} 50 DF peuvent être replantées à n'importe quel temps. Les cultures céréalières peuvent être replantées après au moins 30 jours suivant l'application du produit. Pour toutes les autres cultures, on doit observer un intervalle de replantaison d'un an.

COMPATIBILITÉ :

Étant donné que la composition des pesticides existants peut être modifiée et que de nouveaux produits peuvent être mis sur le marché, on recommande aux utilisateurs de prémélanger une petite quantité des produits destinés à être mélangés en réservoir afin d'observer les réactions indésirables possibles (dépôt, floculation, etc.). Éviter de mélanger plusieurs différents produits et d'effectuer des mélanges très concentrés.

La solubilité des produits dans les mélanges en réservoir renfermant du bore peut être réduite. Lorsqu'on utilise des solutions contenant du bore, procéder comme suit :

- Ajouter d'abord la quantité requise de TANOS^{md} 50 DF.
- Verser la solution contenant du bore en dernier.

MODALITÉS D'APPLICATION :

- Faire la première application du fongicide TANOS[md] 50 DF après une ou deux applications d'un fongicide préventif à large spectre tel que le chlorothalonil ou le mancozèbe.
- Appliquer le fongicide TANOS[md] 50 DF dans le cadre d'un programme préventif.
- Les applications peuvent être effectuées à intervalles de 7 jours.
- Lorsqu'on utilise le fongicide TANOS[md] 50 DF dans le cadre d'un programme, on recommande de l'appliquer en alternance avec d'autres fongicides pour prévenir la résistance.
- Utiliser suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète des plants.
- Application terrestre :
  - Pulvérisateur traditionnel : pas moins de 250 – 300 L/ha
  - Pulvérisateur à pression à jet porté : pas moins de 110 L/ha

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :
Le fongicide TANOS[md] 50 DF pénètre rapidement dans les tissus de la plante et résiste au délavage par la pluie dans les 12 heures suivant l'application.

TAUX D'UTILISATION ET DIRECTIVES D'APPLICATION :
Appliquer le fongicide TANOS[md] 50 DF à raison de 560 à 840 grammes par hectare (ha), à intervalles de 7 jours, sur les pommes de terre et les tomates des champs. Dans les cas d'infestation légère à modérée, utiliser les taux les plus faibles du fongicide TANOS[md] 50 DF; dans les cas d'infestation modérée à prononcée, utiliser les taux les plus élevés.

Ne pas appliquer durant les périodes complètement calmes ou venteuses.

Toxique envers les poissons et autres organismes aquatiques. Le surépendage et la dérive doivent être évités. Une zone tampon de 44 m est exigée entre le point d'application directe et la frontière la plus rapprochée des habitats sensibles tel que les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, trous des Prairies, ruisseaux, marais, sources, réservoirs, et terres humides. Une zone tampon de 23 m est nécessaire entre le point d'application et la frontière la plus rapprochée des habitats estuaires/marins. Ne pas contaminer ces habitats durant le nettoyage et rinçage de l'outillage de pulvérisation ou des contenants.

Culture	Maladie	Nombre d'applications maximal	DAR[†] (jours)	DR[‡] (h)
Pommes de terre	Brûlure alternarienne Mildiou	6	14	24
Tomates des champs	Brûlure alternarienne Mildiou	6	3	24

[†]DAR = Délai avant la récolte
[‡]DR = Délai de retour sur les lieux

Pour la gestion de la résistance, un maximum de 6 applications est recommandé. Alterner chaque usage du fongicide TANOS[md] 50 DF avec d'autres fongicides qui ne font pas partie des groupes 11 ou I. Application par voie terrestre seulement.

PRÉVENTION DE LA DÉRIVE DU BROUILLARD :
L'interaction de nombreux facteurs relatifs au matériel utilisé et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive du brouillard. L'utilisateur a la responsabilité de considérer tous ces facteurs au moment de faire l'application.

LA RESPONSABILITÉ D'ÉVITER LA DÉRIVE DU BROUILLARD INCOMBE À L'UTILISATEUR.

L'EMPLOI DE GOUTTELETTES PLUS GROSSES RÉDUIT LE POTENTIEL DE DÉRIVE, MAIS NE PRÉVIENT PAS LA DÉRIVE SI LES APPLICATIONS SONT EFFECTUÉES DE FAÇON INAPPROPRIÉE OU DANS DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DÉFAVORABLES.

La moyen le plus efficace pour réduite la dérive du brouillard est d'appliquer de grosses gouttelettes. La meilleure stratégie consiste à pulvériser les gouttelettes les plus grosses possible tout en assurant une couverture et une élimination suffisantes. Pour déterminer le bon équilibre entre prévention de la dérive du brouillard et degré de couverture, l'utilisateur pourra se baser sur la présence d'espèces sensibles dans les environs, les conditions environnementales et l'importance de l'infestation.

Voici des facteurs importants à considérer lorsqu'on essaie de minimiser le potentiel de dérive du brouillard :

a) grosseur des gouttelettes (volume de pulvérisation, pression et type de buse)
b) hauteur de la rampe (placer la rampe le moins haut possible)
c) vent (pulvériser lorsque la vitesse du vent varie de 5 à 15 kilomètres par heure)
d) température et humidité (de grosses gouttelettes réduisent l'évaporation du produit).

NETTOYAGE DU RÉSERVOIR :
Appliquer le produit avec du matériel propre et bien entretenu. Immédiatement après l'application, nettoyer à fond tout le matériel de pulvérisation afin de réduire le risque de formation de dépôts durcis qui peuvent être difficiles à enlever.

Vider le matériel de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur avec de l'eau propre et faire circuler l'eau dans les boyaux, la rampe et les buses. Nettoyer également toutes les pièces connexes. S'assurer de prendre toutes les précautions nécessaires. Ne pas nettoyer le matériel près des puits et sources d'eau ou de la végétation désirable. Se défaire des eaux de rinçage en les appliquant sur une portion du champ traité.

ENTREPOSAGE :
Entreposer le produit dans son contenant d'origine. Protéger de l'air humide et de l'eau. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les engrais, les aliments ou le fourrage qui sont entreposés. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

3. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR :
La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

Le vendeur garantit que l'achat et l'utilisation de ce produit comme tel ne contreviennent en aucune façon à un brevet canadien, quel qu'il soit.

[md/mc] Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de Crop Life.